

LIVRET D'ACCUEIL – Rentrée septembre 2020

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire, et avant de vous rencontrer, je souhaite une bonne rentrée à vos enfants.

Je désire également porter à votre connaissance quelques renseignements ci-dessous.

Administration et services

| | |
|---|----------------------------------|
| Bureau Direction – Mr AULIER. Déchargé le mardi aux heures de classe et 1 vendredi sur 3. | 05-53-54-33-21 |
| Maternelle | 05-53-54-47-92 |
| Mairie chateau.leveque@gmail.com Maire : M. Alain MARTY | 05-53-54-30-77 |
| Le restaurant scolaire Accueil périscolaire ; periscochateau24@laposte.net | 05-53-08-42-94 05-53-04-58-85 |
| Rased : Réseau d'aide spécialisée / Psychologue scolaire | 07-68-34-94-61 |

Périscolaire :

- Un accueil périscolaire payant : de 7h10 à 8h20 et de 16h30 à 18h45

Les problèmes rencontrés avec le personnel communal ou inhérents au fonctionnement des services municipaux devront être signalés à la mairie.

Horaires et modalités d'accès dans l'école.

| Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi | PS – MS - GS * | CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 |
|----------------------------------|---|---|
| Entrée 8h20 Cours 8h30 | Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe. | L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se fait sous le préau. |
| Sortie 11h30 | Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves dans chaque classe. Ceux qui vont au restaurant scolaire restent dans la cour maternelle. | La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail. Ceux qui vont au restaurant scolaire restent sous le préau. |
| Entrée 13h20 Cours 13h30 | Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe. | L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves du bâtiment du haut se fait au portail de la cour du haut. (sauf les jours de pluie : Portail Elémentaire comme le matin) |
| Sortie 16h30 | Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves dans chaque classe. | Portail Elémentaire Cycle 2 ou 3 selon la classe. Les parents viennent chercher les élèves au portail. |

- * Les enfants de maternelle (PS,MS,GS) seront rendus aux horaires prévus uniquement aux **personnes majeures habilitées** par eux (parents, responsables légaux, personnes inscrites sur la fiche de renseignements de rentrée) ou personnel périscolaire si retard des parents. La liste de ces personnes doit être remise aux enseignants par l'intermédiaire de la feuille de renseignements. Pour tout changement en cours d'année ou de façon occasionnelle, en informer l'enseignant par écrit.

Calendrier scolaire 2019/2020

| | |
|--|--|
| | Zone A : Académie de Bordeaux |
| Prérentrée des enseignants | lundi 31 août 2020 |
| Rentrée scolaire des élèves | mardi 1 septembre 2020 |
| Toussaint | Samedi 17 octobre 2020 Dimanche 1 novembre 2020 |
| Noël | Samedi 19 décembre 2020 Dimanche 3 janvier 2021 |
| Hiver | Samedi 6 février 2021 Dimanche 21 février 2021 |
| Printemps | Samedi 10 avril 2021 Dimanche 25 avril 2021 |
| Pont de l'ascension : (prise en compte de la semaine à 4 jours) | du mercredi 12 mai 2021 au dimanche 16 mai 2021 |
| Début des vacances d'été (*) | mercredi 7 juillet 2021 |

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école, gérée bénévolement par des enseignants volontaires, finance les sorties, visites, voyages, séjours et autres activités culturelles non prises en charge par la mairie, et autres petits achats (goûters et boissons, jeux pédagogiques, petit matériel non budgétisé...). Ses ressources proviennent uniquement des actions menées tout au long de l'année avec l'aide des parents (photos, loteries, vente de gâteaux...) de quelques dons et subventions, mais aussi et surtout des cotisations des familles.

Chaque année, la coopérative invite donc les parents à participer, dans les limites de leurs moyens. Le montant proposé est inchangé depuis plusieurs années.

Nous lançons donc notre appel à cotisations pour cette année scolaire :

15 € pour 1 enfant
25€ pour 2 enfants
35 € pour 3 ou plus

Ce montant (à titre indicatif, peut varier selon les moyens) est à régler par chèque de préférence à l'ordre de : « Coopérative scolaire ».

sous enveloppe cachetée, avec indication du(des) nom(s) de(s) l'enfant(s), sa(leurs) classe(s).

Assurance scolaire (attestation à fournir dès la rentrée)

Je tiens à vous rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance et son obligation pour les sorties facultatives.

En effet, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est fortement conseillée, et exigée lorsque les élèves participent à une sortie facultative : c'est le cas d'une sortie dépassant les horaires habituels de la classe lorsqu'elle inclut la pause déjeuner ou dépasse les horaires de la journée de classe.

Aussi, veuillez bien vérifier auprès de votre assureur que votre contrat d'assurance couvre bien « les risques scolaires et extra scolaires », incluant la **Responsabilité Civile ET l'Individuelle Accident Corporel**.

Je vous remercie d'en remettre une copie à l'enseignant même si elle a déjà été donnée à la Mairie.

A défaut, une mutuelle (imprimé MAE ci-joint) vous propose des assurances couvrant absolument tous les risques que peut encourir votre enfant pendant les périodes scolaires et périscolaires (cantine, TAP, garderie).

Réunion de classe – Rendez-vous avec les enseignants

Dans chaque classe a lieu une réunion d'information générale de « rentrée ». La date est donnée par chaque enseignant. Pour des questions individuelles, merci de prendre rendez-vous au préalable auprès de l'enseignant.

Charte de la Laïcité à l'école

Cf. Charte aux tableaux d'affichage et sur le site de la mairie

En application de la loi sur la laïcité du 15 mars 2004, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit à l'école.